

nos mineurs, nos bûcherons, bref, tous nos concitoyens ont vu leurs reçus pour œuvres de charité diminués de moitié et parfois plus. Ils y avaient droit car la loi permet un dégrèvement pour dons aux œuvres de charité jusqu'à 10 p. 100 du revenu net. C'est d'ailleurs inscrit dans les formules de l'impôt sur le revenu.

Monsieur le président, pourquoi ces « coupures » cette année? Dans le même exposé budgétaire on trouve, à mon avis, la réponse. Et voici les paroles du ministre des Finances actuel, que j'extrais de la même page que tantôt:

Cette proposition a un double but: l'un est d'accroître nos recettes...

Eh bien, monsieur le président, voilà la réponse. Le but des « coupures » sur les reçus pour œuvres de charité c'est d'augmenter le revenu du gouvernement cette année, alors que le printemps prochain, on viendra sans doute annoncer que, grâce à l'administration libérale, le revenu du pays a augmenté considérablement—comme j'imagine que cela s'est produit dans le passé. Mais on oubliera de spécifier que si ce revenu a augmenté, il l'aura été au détriment de la classe laborieuse du Canada.

Monsieur le président, il est à souhaiter que cet état de choses cesse le plus tôt possible. Je concède au gouvernement le droit d'augmenter ses revenus, mais plutôt que d'aller chercher cette augmentation-là où il y en a le moins et souvent très peu, le gouvernement devrait chercher ailleurs.

Le groupe créditiste, dont je fais partie, a fait différentes suggestions au cours de la dernière session, et au cours de celle-ci, en vue de lui faciliter l'administration du pays sans taxer davantage.

Je vois des sourires de l'autre côté de la Chambre. Pendant que le gouvernement rit des propositions du Crédit social, partout au Canada des familles pleurent parce que le gouvernement n'a aucune solution à leur offrir. Plutôt que de rire des propositions du Crédit social, le gouvernement devrait s'appliquer à administrer de façon à respecter les valeurs humaines. Les vieux régimes ont fait faillite, et c'est prouvé. Nous avons une dette monumentale. Nous devons payer des intérêts extravagants chaque année aux financiers profiteurs de ce système.

Monsieur le président, il y aurait avantage à chercher un moyen qui permettrait au travailleur de décider par lui-même de quelle façon il entend administrer son revenu. J'aurais souhaité que le bill C-95, qui tend à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, allège le fardeau du contribuable canadien plus qu'il ne le promet. Au fait, le bill n'offre

que des manières, des méthodes, des moyens pour drainer davantage les sommes d'argent que le gouvernement pourrait facilement se procurer ailleurs. Il n'aurait, pour cela, qu'à se servir de la Banque du Canada.

Monsieur le président, je souhaite qu'au cours du débat qui va suivre, au cours duquel on étudiera article par article le bill en question, que certaines propositions seront faites pour rendre cette loi plus facile à comprendre par le public canadien et, de ce fait, obtenir plus de respect pour le gouvernement.

(Traduction)

M. Hales: Comme j'ai déjà pris la parole au sujet du présent bill, après que le ministre l'eut présenté pour l'étape de la deuxième lecture, je serai bref cette fois-ci; j'aimerais néanmoins traiter de deux aspects de la mesure à l'étude, à savoir l'article 16 qui se rapporte aux régions désignées et l'article ayant trait à l'impôt de retenue.

La première fois que j'ai parlé de l'article qui concerne les régions désignées, j'ai appelé l'attention du ministre et de la Chambre sur cinq raisons pour lesquelles, selon moi, cette mesure est mal conçue. J'ai estimé à ce moment-là, et je suis encore du même avis, qu'elle pouvait être injuste. Je croyais que les critères retenus pour choisir les régions étaient injustes et que leur application n'était pas pratique. Troisièmement, j'ai estimé que ce projet de loi était contradictoire; quatrième, qu'il faisait fi de l'autonomie municipale et provinciale et, cinquièmement, que les industriels n'étaient pas contents de ces dispositions-là.

Je ne veux pas revenir là-dessus, mais simplement faire certaines observations au sujet de quelques-uns des porte-parole du gouvernement à l'égard de cet article du bill. J'ai été étonné de voir si peu de députés siégeant du côté du gouvernement se porter à la défense de leur ministre au sujet de cet article. Étant donné toute la critique entendue un peu partout au pays, les éditoriaux et les articles parus dans les journaux sur le choix des régions de marasme, je pensais que certains membres du parti ministériel prendraient la parole pour défendre leur politique, leur gouvernement et la présente mesure législative.

L'honorable représentante de Northumberland a fait un discours des plus complets sur la question. C'était, j'en suis certain, le fruit de beaucoup de recherches et d'étude. Toutefois, elle envisage la question d'une façon très philosophique et très théorique. A mon humble avis, ses propos manquaient de sens pratique.

Pour ce qui est du critère servant à désigner les régions, le fait qu'on ait choisi six mois d'été comme barème me semble absolument